



## Shell s'apprête à acquérir EOLFI, renforçant ainsi ses capacités dans l'éolien flottant et élargissant ses activités en énergies renouvelables

**Le 5 novembre 2019, à Paris**

Shell a signé un accord afin d'acquérir 100% d'EOLFI, développeur d'énergies renouvelables français spécialisé dans les projets éoliens flottants. L'acquisition est soumise à autorisation par les autorités compétentes et devrait être finalisée en décembre 2019.

Cette acquisition apporte une expertise spécialisée. Elle complète les équipes existantes de Shell et inclut un projet pilote qui sera l'occasion pour Shell d'apporter son expérience dans l'offshore et dans la gestion de projets, appliquée à l'éolien flottant. C'est aussi une étape importante pour Shell en France, qui y voit des opportunités de développement dans l'éolien en mer.

**Dorine Bosman, Vice-Présidente Eolien en mer au sein de Shell, commente :** « EOLFI est un pionnier dans l'éolien flottant et nous croyons que l'union de l'expertise et du portefeuille d'EOLFI, avec les ressources et la capacité de Shell à faire croître les projets, contribuera à faire de l'électricité une activité importante de Shell. »



**Alain Delsupexhe, Fondateur d'EOLFI, ajoute :** « EOLFI rejoint le groupe Shell à un moment clé pour le marché de l'éolien flottant. Depuis notre création en 2004, EOLFI a été un pionnier dans l'électricité renouvelable. Notre héritage dans l'éolien flottant combiné à l'expertise offshore de Shell et à sa présence globale, nous permettront de nous développer dans les activités en mer, mais aussi terrestres avec nos projets éoliens et solaires photovoltaïques, au sein de l'entité Nouvelles Energies de Shell. Rejoindre Shell nous permet de poursuivre notre mission de produire de l'électricité renouvelable compétitive. »

EOLFI emploie plus de soixante-cinq collaborateurs répartis à Paris, Lorient, Marseille et Montpellier, qui ont développé plus de deux cents projets en énergie renouvelable à terre et en mer dans cinq pays. Depuis 2012, EOLFI s'est spécialisée dans l'éolien flottant.

EOLFI, avec ses partenaires, développe actuellement un projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes au large de la Bretagne où, sous réserve des approbations requises, trois turbines seront installées sur des flotteurs semi-submersibles dans une zone où la profondeur des eaux ne permet pas l'utilisation de structures posées. La technologie de l'éolien flottant permet de diversifier les lieux pour l'installation de parcs éoliens en mer, rendant ainsi l'accès possible à des zones avec des vents forts et constants, loin des côtes et sans contrainte de profondeur.

Une fois l'acquisition finalisée, EOLFI sera une filiale intégrée 100% Shell.

---

### Contacts presse :

Floriane Gouache – [fgouache@amalthea.fr](mailto:fgouache@amalthea.fr) – 04 26 78 27 15  
Sophie Rousset – [srousset@amalthea.fr](mailto:srousset@amalthea.fr) - 01 76 21 67 53



## A propos de Shell

Shell travaille à la construction d'une filière « électricité », depuis sa production, à son achat et à sa vente, en passant par l'approvisionnement direct des clients dans le cadre de sa stratégie qui consiste à fournir une énergie plus propre en fonction de l'évolution du système énergétique mondial. Notre entité « Nouvelles Energies » se développe dans deux axes majeurs : les carburants alternatifs tels que l'hydrogène et les biocarburants et la production d'électricité renouvelable qui comprend l'énergie solaire et éolienne. Shell détient des intérêts dans 4 parcs éoliens terrestres aux Etats-Unis, dans 1 parc éolien en mer opérationnel au large des Pays-Bas et dans trois projets éoliens en mer en cours de développement. Au total, notre part de capacité énergétique dans ces différents projets (une fois la construction finalisée) est de 5 GW.

Pour plus d'informations : <http://www.shell.com/newenergies>

Le groupe Shell est présent en France depuis 1919. La Société des Pétroles Shell (« Shell France »), filiale de Royal Dutch Shell et actuellement sise à Puteaux, commercialise des produits et services pétroliers : carburants et biocarburants automobiles et pour l'aviation, lubrifiants, bitumes et carte mobilité. Elle dispose d'environ 90 stations-services sur autoroutes et voies express ainsi que d'une usine de lubrifiants à Nanterre. Shell France dispose également depuis 2017 d'une branche « Nouvelles Energies » dédiée au développement de projets dans les énergies renouvelables.

## A propos d'EOLFI

Basée en Bretagne (Lorient), en Méditerranée (Marseille et Montpellier) et avec son siège à Paris, EOLFI est composée de plus de 65 experts qui développent des projets en énergie renouvelable.

EOLFI couvre l'ensemble de la chaîne de valeur de la production d'énergie renouvelable : de la qualification des sites à la mise en œuvre de projets dans l'éolien flottant en France et à l'étranger, avec également un portefeuille de projets dans l'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque.

Créée en 2004, EOLFI développe une expertise et un focus sur l'éolien flottant depuis 2012. L'entreprise est considérée comme pionnière dans ce secteur. Pour plus d'informations : [www.eolfi.com](http://www.eolfi.com)

## Déclaration de limitation de responsabilité

Les entreprises dans lesquelles Royal Dutch Shell plc détient directement ou indirectement une participation constituent des entités juridiques distinctes. Dans ce communiqué de presse, les termes « Shell », « le groupe Shell » et « Royal Dutch Shell » sont parfois utilisés pour des raisons pratiques pour désigner Royal Dutch Shell plc et ses filiales en général. De même, les termes « nous » « notre » et « nos » sont également utilisés pour faire référence aux filiales en général ou aux personnes qui travaillent pour ces filiales. Ces expressions sont également utilisées lorsque l'identification de telle société ou de telles sociétés n'a pas d'objectif utile en soi. Les termes « filiales », « filiales de Shell » et « sociétés Shell » sont utilisés dans ce communiqué de presse pour désigner les sociétés sur lesquelles Royal Dutch Shell plc exerce un contrôle direct ou indirect. Les entités et arrangements sans personnalité morale sur lesquels Shell a un contrôle conjoint sont généralement désignés par « joint ventures » et « coexploitations » respectivement. Les entités sur lesquelles Shell a une influence notable sans toutefois les contrôler seule ou conjointement sont désignées par « associés ». L'expression « intérêt de Shell » est utilisée pour des raisons pratiques pour indiquer la participation directe et/ou indirecte de Shell dans une entité ou un arrangement sans personnalité morale, après exclusion des intérêts de tiers.

Le présent communiqué de presse contient des affirmations prospectives (dans le sens attribué par la loi de 1995 en vigueur aux États-Unis intitulée « Private Securities Litigation Reform Act ») concernant la situation financière, les résultats des opérations et activités de Royal Dutch Shell. Toutes les informations autres que les rappels de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme des informations prospectives. Ces dernières sont basées sur les attentes et hypothèses actuelles de la direction de Royal Dutch Shell et comportent des risques connus ou non ainsi que des incertitudes qui pourraient différer sensiblement avec les résultats, performances ou événements réels, c'est-à-dire finalement réalisés, et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces informations. Ces informations prospectives comprennent notamment celles relatives à l'exposition potentielle de Royal Dutch Shell aux risques du marché et des informations exprimant les attentes, croyances, estimations, prévisions, projections et autres hypothèses de la direction. Ces données prospectives sont identifiables par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « vouloir », « ambition », « anticiper », « croire », « pourrait », « estimer », « espérer »,



« buts », « avoir l'intention », « peut », « objectifs », « perspectives », « plan », « probablement », « projet », « risques », « programme », « chercher », « devrait », « cible », « fera » et autres termes ou expressions similaires. Il y a un certain nombre de facteurs susceptibles d'affecter les opérations à venir de Royal Dutch Shell et qui pourraient faire que ces résultats diffèrent matériellement de ceux qui figurent dans le présent communiqué de presse, y compris mais sans s'y limiter : (a) fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) changements dans la demande des produits Shell ; (c) fluctuation des devises ; (d) résultats de forage et de production ; (e) estimation des réserves ; (f) perte de part de marché et concurrence du secteur ; (g) risques environnementaux et physiques ; (h) risques associés à l'identification pour acquisition de terrains et cibles appropriés, et réussite de la négociation et conclusion positive de telles transactions ; (i) risque de conduite d'activités dans des pays en développement et pays soumis à des sanctions internationales ; (j) développements législatifs, fiscaux et réglementaires y compris mesures de régulation concernant le changement climatique ; (k) conditions de marché économiques et financières dans différents pays et régions ; (l) risques politiques y compris les risques d'expropriation et de renégociation des termes des contrats avec des services gouvernementaux, retards ou avancements dans l'approbation de projets et retards dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) changement de termes d'échange. Rien ne garantit que les versements de dividendes à l'avenir ne seront égaux ou supérieurs aux dividendes précédemment versés. Toutes les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont visées expressément et de façon intégrale par les avertissements contenus ou mentionnés dans cette section. Les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à ces données prospectives. Des facteurs supplémentaires pouvant affecter les résultats futurs figurent dans le document 20-F Royal Dutch Shell pour l'exercice achevé au 31 décembre 2018 (disponible à l'adresse [www.shell.com/investor](http://www.shell.com/investor) et [www.sec.gov](http://www.sec.gov)). Ces facteurs de risques s'appliquent expressément à toutes les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse et doivent être pris en compte par le lecteur. Toutes ces informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, le 5 novembre 2019. La Royal Dutch Shell plc et ses filiales ne sont aucunement tenues de mettre publiquement à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en fonction des nouvelles informations, événements futurs ou autres faits dont elles auraient connaissance. Au vu de ces risques, les résultats peuvent différer de façon matérielle de ceux indiqués, impliqués ou inférés à partir des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse.

Il est possible que nous ayons utilisé certains termes, tels que « ressources », dans le présent communiqué de presse que les recommandations de la SEC (Commission des opérations de bourse des États-Unis) nous interdisent strictement d'inclure dans les enregistrements que nous déposons auprès de la SEC. Les investisseurs américains sont priés de tenir compte des seules informations contenues dans notre formulaire 20-F, Fichier n°1-32575, disponible sur le site [www.sec.gov](http://www.sec.gov).